

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE
Séance du 27 mai 2021

Convocation : 21/05/2021

<p>Nombre de délégués en exercice : 68 Présents : 49 Votants : 50</p>	<p><i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à 18h30.</i> <i>Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Domblans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i></p>
--	---

Délibération n° 2021-047

Objet : SPANC : redevances

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

<p>ARLAY : Isabelle MAUBLANC, Dominique MONGIN-BAUDOUIN (<i>ayant reçu procuration de Christian BRUCHON</i>), BLETTERANS : Stéphane LAMBERGER, Valérie FAIVRE, Dominique MEAN, Alexandre ADAM, BLOIS-SUR-SEILLE : Laurent BESANCON BOIS-DE-GAND : / BONNEFONTAINE : Isabelle HUMBERT CHAMPROUGIER : Jérémy PANOUILLOT CHAPELLE-VOLAND : Sylvie BONNIN CHÂTEAU-CHALON : Christian VUILLAUME CHAUMERGY : Joël MORNICO CHEMENOT : / CHENE-SEC : / COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC COSGES : Joël SOTRET DESNES : Fabrice GRIMAUT DOMBLANS : Jérôme TOURNIER, Roger BALLE, Chrystel MEULLE FONTAINEBRUX : Karine JEANDOT (suppléante) FOULENAY : / FRANCHEVILLE : / FRONTENAY : Stéphane GLÉNADEL HAUTEROCHE : Daniel SEGUT, Yves MOUREY LA CHARME : / LA CHASSAGNE : Jean-Louis TROSSAT LA CHAUX-EN-BRESSE : Evelyne DIGONNAUX LADOYE-SUR-SEILLE : Jean-Pierre BEJEAN LA MARRE : /</p>	<p>LARNAUD : David GUYOT LAVIGNY : / LE LOUVEROT : René FANDEUX LE VERNOIS : Denis LEGRAND LE VILLEY : / LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD LES REPOTS : / LOMBARD : Sylvie FAUDOT MANTRY : / MENETRU-LE-VIGNOBLE : Christian FAVORY MONTAIN : Christophe RACLE (suppléant) NANCE : Pierre ROY NEVY-SUR-SEILLE : Gisèle GHELMA PASSENANS : Michel TROSSAT PLAINOISEAU : Eddy LACROIX QUINTIGNY : Jean-Paul MARTIN RECANOZ : / RELANS : / RUFFEY-SUR-SEILLE : Jean-François MICHEL RYE : / SAINT-LAMAIN : Denis BACHELEY SELLIERES : Bernard JOLY, Hervé PERRODIN SERGENAUX : Jean BACHELEY SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie-Paule PONTHEUX VERS-SOUS-SELLIERES : / VILLEVIEUX : Pascal BOUVIER VINCENT-FROIDEVILLE : Alexandre MULAT VOITEUR : Corinne LINDA, Gérard MOUILLARD</p>
---	--

TITULAIRE ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christian BRUCHON (Arlay), Quentin PAROISSE (Fontainebrux), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières),

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivants son entrée en vigueur

TITULAIRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Éric MONTUELLE (Bois-de-Gand), Pierre CHANOIS (Chene-Sec), Serge GREVY (Chemenot), Michel CANNAZZARO (Foulenay), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Claude ROSAIN (La Charme), Joël PAGET (La Marre), Éric CHAUVIN (Lavigny), Sébastien GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Jean-Paul GERDY (Mantry), Marie-Odile MAINGUET (Montain), Daniel JACQUOT (Recanoz), Robert BAILLY (Relans), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille), Jean-Claude BOISSARD (Rye), Jean-Yves JOLY (Villevieux)

Vu les statuts de la communauté de communes Bresse Haute Seille et notamment sa compétence supplémentaire « Service Public d'Assainissement Non Collectif » ;

Vu le projet de territoire de la Communauté de communes Bresse Haute Seille et notamment l'axe 2 « Bresse Haute Seille, un territoire de liens garantissant la cohésion entre les habitants » orientation 3 « garantir l'accès aux services sur l'ensemble du territoire afin de réduire les disparités » ;

Vu la délibération n° 2018-096 du conseil communautaire en date du 13 décembre 2018 fixant les redevances du SPANC applicable au 1^{er} janvier 2019 pour les visites de conception et d'implantation, de réalisation, de bon fonctionnement et de diagnostic performance ;

Vu la délibération n°2019-018 du conseil communautaire en date du 05 mars 2019 approuvant le règlement de service du SPANC et fixant sa mise en application au 06 mars 2019 ;

Vu la délibération n° 2019-058 du conseil communautaire en date du 04 juillet 2019 fixant les tarifs du SPANC pour les vidanges ;

Vu la délibération n°2019-027 du bureau communautaire en date du 1^{er} juillet 2019 décidant de retenir l'entreprise HUSSON Assainissement pour l'entretien des ouvrages d'assainissement non collectif établis sur le territoire ;

Considérant que la commission Aménagement du Territoire et Protection des Milieux Aquatiques en date du 02 mars 2021 a souhaité organiser un groupe de travail afin d'étudier la révision des redevances du SPANC ;

Considérant le travail du groupe de travail en date du 22 mars 2021 et du 08 avril 2021 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire et Protection des Milieux Aquatiques en date du 05 mai 2021 pour les nouveaux tarifs proposés par le groupe de travail ainsi que leur modalité d'application ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

APPROUVE les redevances ci-dessous pour application au 1^{er} juin 2021 :

	Visites de Bon Fonctionnement	Diagnostic performance	Contrôle de conception et d'implantation	Contrôle de réalisation	Certificat d'urbanisme
Tarifs en € TTC	160 €	250 €	250 €	200 €	270 €

- **APPROUVE** les tarifs de vidange ci-dessous, correspondant au prix du marché auquel s'ajoute 25 € TTC de frais de dossier, pour application au 1^{er} juin 2021 :

N° des Prix	Désignation des prestations programmées	Unité	Intervention Programmée Montant (€ TTC)	Intervention en urgence Montant (€ TTC)	Intervention le samedi Montant (€ TTC)
Vidange : fosse septique, fosse étanche, fosse toutes eaux					
1	0 < volume à vidanger < 1500 litres	Forfait	124 €	212 €	179 €
2	1500 litres < volume à vidanger < 3000 litres	Forfait	135 €	223 €	190 €
3	Volume à vidanger = 3000 litres	Forfait	168 €	245 €	212 €
4	Volume à vidanger = 4000 litres	Forfait	179 €	256 €	223 €
5	Volume à vidanger = 5000 litres	Forfait	190 €	267 €	245 €
6	Volume à vidanger > 5000 litres	Coût du m3 supplémentaire	24 €	24 €	24 €
Vidange microstation					
7	Volume à vidanger	Forfait au m3	44 € (+ 25 € frais de dossier)	77 € (+25 € frais de dossier)	66 € (+25 € frais de dossier)
Vidange bac à graisse					
8	Volume à vidanger = 200 litres	Forfait	91 €	113 €	102 €
9	200 < volume à vidanger < 500 litres	Forfait	113 €	157 €	135 €

10	Volume à vidanger > 500 litres	Forfait	135 €	190 €	157 €
Vidange poste de relevage					
11	Vidange poste de relevage	Forfait au m3	88 € (+ 25 € frais de dossier)	165 € (+ 25 € frais de dossier)	121 € (+ 25 € frais de dossier)
Prestations ponctuelles					
12	Dégagement d'un regard de visite non accessible	Forfait	33 €	66 €	55 €
13	Curage des canalisations	Coût au mètre linéaire	0,22 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	0,33 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	0,22 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)
14	Passage caméra	Coût au mètre linéaire	1,1 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	2,2 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)	1,65 € (+ 25 € de frais de dossier si déplacement spécifique)
15	Déplacement sans intervention	Forfait	47 €	47 €	47 €

- **PRÉCISE** que le précédent tarif de visite de bon fonctionnement de 120 € restera applicable pour les campagnes de visites en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme au registre

Transmise en préfecture le :

Exécutoire le :

Le Président,

Jean-Louis MAITRE

JLM
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 BRESSE HAUTE SEILLE**
 1 place de la Mairie
 39140 BLETTERANS
 ☎ 03.84.44.46.80